

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 07 février 2024

Avis n°2024-06

Avis du CSRPN des Hauts-de-France concernant le plan de gestion de la réserve Naturelle Régionale de la Carrière des Nerviens (2024-2028)

Le Code de l'environnement prévoit que les plans de gestion des réserves naturelles régionales soient soumis à l'avis du CSRPN d'après l'article R332-43.

Contexte :

La Réserve naturelle régionale de la carrière des Nerviens se situe sur les communes de Bavay et de Saint-Waast dans le département du Nord. Son périmètre est compris dans le Parc naturel régional d'Avesnois. D'une surface de 2,37 hectares, la réserve naturelle régionale a été classée en 2009.

Suite à la présentation réalisée par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois en la présence de Fabien CHARLET et de Sandrine CHAURAND et au bilan réalisé par Thierry CORNIER (réfèrent de ce site) ainsi qu'aux diverses questions émises et réponses apportées lors de la séance plénière, **le CSRPN émet un avis favorable à ce plan de gestion.**

Les membres du CSRPN soulignent avec intérêt la qualité de ce plan de gestion et la cohérence des mesures proposées par rapport aux enjeux du site. Dans ce contexte, l'avis exprimé des membres du CSRPN n'est pas sujet à réserves particulières pour la mise en œuvre de ce nouveau plan de gestion mais les débats ont pu mettre en exergue un certain nombre de recommandations à prendre en compte en fonction des possibilités (techniques, humaines, financières...) ou à garder comme objectifs pour son futur renouvellement.

Celles-ci sont listées ci-après (elles ne sont pas présentées par ordre hiérarchique).

- Rappeler en préambule les éléments de contexte de cette RNR : Enjeux limités au regard des conditions édaphiques (substrat non originel et non structuré : remblais) et taille du site réduite. Profiter ainsi de la relative « banalité » du site pour mettre en place des suivis d'espèces menacées (tourterelle des bois, bouvreuil pivoine, pouillot fitis...) inféodées à ces milieux relativement ordinaires / facteurs clés de présence / facteurs de pression..., ceci dans l'objectif d'évaluer comment favoriser les gains écologiques in situ par des modalités de restauration / gestion adaptées aux espèces cibles considérées.
- Parallèlement, un accent plus fort pourrait être mis sur les suivis de l'entomofaune / nature des plantes hôtes et habitats à favoriser. Cette approche permettrait de viser des espèces végétales cibles afin de favoriser la colonisation du site par diverses espèces d'insectes, indépendamment de la nature du substrat.
- Sur le plan fonctionnel, il semblerait utile de mieux intégrer les modalités de gestion du site et leurs ampleurs par rapport à la matrice paysagère alentour et les fonctionnalités écologiques associées (corridors écologiques) afin d'évaluer les possibilités de colonisation/recolonisation de certaines espèces et/ou d'évaluer le rôle spécifique de la RNR pour le bon

accomplissement du cycle biologique de certaines espèces. Plus particulièrement, intégrer les éléments sur la présence d'*Aceras anthropophora* à proximité.

- Contrôler la validation de la pratique du baguage sur la RNR et mettre à jour le règlement intérieur si nécessaire. Mieux évaluer la valorisation des données de capture pour le compte de la gestion du site et définir des actions associées.
- Sur le plan mycologique, il est important de souligner que la Société Mycologique du Nord de la France (SMNF) a réalisé un inventaire sur le site qui pourrait déjà être valorisé (+ 300 espèces de champignons observées). En particulier, il est important d'avoir en tête que le caractère pionnier / remanié du site sur le plan édaphique peut être propice à l'apparition d'espèces rares et donc à y associer des modalités de gestion spécifiques.
- Mettre à jour les niveaux d'enjeu (en particulier pour l'avifaune) au regard de la parution des nouvelles Listes Rouges Régionales Hauts de France.
- Il pourrait être utile de renforcer l'analyse sur les pollutions sensorielles locales (acoustiques, olfactives...) et pas seulement lumineuses.
- Évaluer le renforcement des actions d'accueil encadré du public sur le plan pédagogique, didactique... sur le site qui, par sa faible sensibilité, s'y prête assez bien.
- Enfin, évaluer l'intérêt et, les effets des brouteurs naturels (lapins de garenne en particulier...) sur la gestion du site à terme (favoriser des habitats de reproduction ou réduire la pression cynégétique sur cette espèce).

Fait à Amiens, le 07 février 2024

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franck Spinelli', written over a horizontal line.

Franck SPINELLI